



**REGLEMENT INTERIEUR
DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS JEUNES
CRC JEUNES**

Ce règlement intérieur définit l'organisation des CRC jeunes de la région Occitanie

COMITE DE PILOTAGE

Il est placé sous la responsabilité du responsable ETR Occitanie. Il est constitué par les membres de l'équipe ETR et d'un élu référent.

Il a pour mission :

- La liaison permanente avec le comité de pilotage de la commission compétition du comité régional
- La gestion des inscriptions et participation des équipes
- Constituer les groupes
- Effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
- Gérer les reports de dates éventuels
- Gérer les forfaits éventuels
- Centraliser les résultats
- Veiller au bon déroulement des championnats
- Régler en première instance les litiges éventuels
- Conserver tous les documents relatifs aux championnats des clubs
- Le comité de pilotage règle tous cas litigieux non prévu au présent règlement

COMPETITION

Le CRC jeunes est composé de 32 équipes de clubs répartis en deux catégories : benjamins/minimes et cadets/juniors.

Chaque catégorie est divisée en 4 groupes de 4 équipes de clubs eux-mêmes. Ces groupes sont composés de 4 clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies par le règlement général des championnats régionaux.

La répartition des équipes de Clubs dans les différentes zones est faite par l'équipe ETR en tenant compte des zones géographiques définies dans la mesure du possible. Sinon, elles sont affectées dans les zones limitrophes.

Le CRCJ comprend, par catégorie, les 13 Clubs champions départementaux, les 2 CD finalistes et le CD gagnant de la partie de barrage entre les perdants des demi-finales du CDCJ de l'année précédente.

Afin de permettre une organisation optimale, les CDC doivent être terminés avant le 25 mai. De ce fait, les lieux des phases de groupe et de la finale, peuvent être fixés à la réunion ETR prévue lors des championnats régionaux tripléte jeunes. Ces lieux sont déterminés par un tour de rôle entre les différents départements et en fonction de la provenance des clubs qualifiés.

QUALIFICATIONS POUR LE CNCJ

- 2 Clubs par catégorie, champion et finaliste
- Le Club vainqueur de la partie de barrage entre les perdants des ½ finales est remplaçant en cas de forfait d'une des deux équipes qualifiées, le perdant devenant réserviste.

PHASE DE GROUPE

Dans chaque groupe, chaque Club rencontre les 3 autres. A l'issue des rencontres un classement est effectué et le premier de chaque groupe est qualifié pour la phase finale.

Tirage intégral par catégorie : Il est effectué le matin de la compétition en présence des éducateurs respectifs.

Chaque département tire un numéro qui correspond à sa case (1,2,3,4)

Partie 1

1 contre 2
3 contre 4

Partie 2

1 contre 3
2 contre 4

Partie 3

1 contre 4
2 contre 3

Début du championnat :

Première rencontre, le samedi à 14h

Deuxième rencontre, le dimanche à 9h

Troisième rencontre, le dimanche à 14h

LE REGLEMENT SPORTIF NATIONAL DES CNCJ EST A APPLIQUE

Un jury est nommé sur chaque site et par catégorie.

Il n'y a pas de récompense pour la phase de groupe

Les CD organisateurs peuvent prévoir une restauration qu'ils communiquent à chaque CD et Clubs qu'ils reçoivent, le CD organisateur ou le club recevant devra prévoir un goûter pour les après midi

PHASE FINALE

Les 4 Clubs issus des phases de groupe participent à la phase finale

- Matin : ½ finale 9h
- Après-midi : finale 14h

Pour les ½ finales, il sera effectué un tirage au sort intégral, le matin de la compétition en présence des éducateurs respectifs.

AIDE FINANCIERE AUX CLUBS

Le comité régional versera à l'issue de la compétition :

➤ **PHASE DE GROUPE CRCJ**

- Une indemnité de déplacement, par jour, pour 2 voitures selon le barème « VIAMICHELIN » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
Si cette distance est supérieure à 100 Km, le club perçoit une indemnité de 150 € pour les frais d'hébergement. Dans ce cas il est évident qu'une seule indemnité de déplacement est allouée.
- Un forfait de restauration de 90 € par équipe et par journée

➤ PHASE FINALE CRCJ

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « VIAMICHELIN » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club
- Une indemnité de 150 € pour frais d'hébergement si la distance entre le club et le lieu du championnat est supérieur à 100 kilomètres.
- Un forfait de restauration de 90 € par équipe.
- Compte-tenu de la spécificité des CRCJ et du suivi nécessaire sur le CNCJ le responsable ETR (ou son remplaçant) est délégué sur la phase finale.
- Ses frais sont à la charge du CRO

➤ FINALE NATIONALE CNCJ

- Réservation de l'hébergement pour les 4 Clubs par le responsable E T R du CRO
- Le CRO alloue 250 € par Club, cette somme forfaitaire est utilisée pour régler les arrhes demandées par la structure hébergeant. Une fiche financière est transmise aux clubs participants afin de compléter les divers postes de dépenses/recettes.

Date de mise à jour 20/02/2020